



Un milieu en héritage
Our Heritage, Our Home

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Louise Brière, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite Municipalité, que le règlement d'emprunt numéro 440-1-2021 « **Règlement décrétant la réfection des services municipaux sur la rue Stokes, autorisant une dépense au montant total de 1 730 000 \$ et autorisant un emprunt pour en acquitter les coûts abrogeant le règlement 440-2021** » a été déposé lors de la réunion du 10 janvier, 2022, avec dispense de lecture. Les membres du conseil ont chacun reçu copie du règlement.

Copie du règlement est disponible sur demande au bureau de la directrice-générale et secrétaire-trésorière.

.....
PUBLIC NOTICE

PUBLIC NOTICE is hereby given by the undersigned, Louise Brière, Director General and Clerk-Treasurer of the above-mentioned municipality, that Bylaw number 440-1-2021 « **Adoption of bylaw number 440-1-2021 "bylaw decreeing the repair of municipal services on Stokes Street authorizing an expense in the amount of 1 730 000 \$ and authorizing a loan to cover said expense repealing bylaw 440-2021.** » was deposited at the January 10, 2022, meeting with dispense of reading. The members of Council each received a copy of the bylaw.

A copy of the Bylaw is available upon request at the office of the Director-General and Clerk-Treasurer.

.....
En vigueur ce 11 janvier 2022

Louise Brière
Directrice générale et greffière-trésorière